

GIRLS' DAY – JOURNÉE DE LA MIXITÉ 2021

QU'EST-CE QUE LE « GIRLS' DAY – JOURNÉE DE LA MIXITÉ » CHEZ LA SNCF ?

Chaque année, le temps d'une journée, la SNCF invite les collégiennes et collégiens, les lycéennes et lycéens, étudiantes et étudiants à découvrir de manière ludique et pédagogique, ses métiers techniques.

Cet événement national a pour objectif de montrer aux jeunes filles que ces métiers dits « genrés » leur sont accessibles et ainsi déconstruire les stéréotypes. L'édition 2021 se tiendra le 2 décembre.

LES ENJEUX

POUR LES JEUNES

- Aller à la rencontre du monde du travail.
- Découvrir des métiers dit « masculins » et dépasser les préjugés.
- Identifier des professions d'avenir qui recrutent des jeunes à l'issue de leur formation, avec peu ou pas d'expérience.
- S'enrichir des témoignages des salariées exerçant ces métiers dans l'entreprise.

POUR LA SNCF

- Améliorer l'image de ses métiers techniques et donner une vision réaliste de l'environnement professionnel.
- Valoriser son rôle citoyen et affirmer son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Favoriser des opportunités de recrutement à moyen terme.
- Sensibiliser les acteurs internes (RH, managers) à la mixité de l'emploi et à la lutte contre les discriminations.

LES ACTEURS



Les académies de France



Les sites techniques



Les responsables communication



Le réseau de correspondants mixité créé en 2012 et avec la participation de SNCF Mixité

CHIFFRES CLÉS 2020



2 000 participants



92% de satisfaction



Les métiers découverts

- La conduite
- La sûreté
- La circulation
- La maintenance de l'infrastructure
- La maintenance des trains
- L'ingénierie

MENTION D'INFORMATION DONNEES PERSONNELLES

Octobre 2021

Nous vous informons que les données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement sous la responsabilité du pôle QVT et Diversité de la Direction ressources humaines groupe de Société nationale SNCF.

Société nationale SNCF a désigné un délégué à la protection des données (dpo-sncf@sncf.fr).

Ce traitement a pour finalités l'inscription à la journée du Girls Day – journée de la mixité du 2 décembre 2021, durant laquelle Société nationale SNCF fait découvrir aux collégiens, lycéens, étudiants ses métiers techniques, pour leurs ouvrir des perspectives professionnelles nouvelles.



Les catégories de données concernées par le traitement sont : l'adresse email, le nom et l'adresse de l'établissement scolaire d'appartenance

Ces données personnelles sont collectées via le formulaire d'inscription à la journée du Girls Day.

La base juridique du traitement est le consentement.

Vous avez la possibilité de retirer votre consentement à tout moment, étant précisé que le retrait du consentement n'a pas d'effet rétroactif sur le traitement déjà effectué.

Les réponses aux questions précédées d'un astérisque sont obligatoires et l'absence de réponse est susceptible de compromettre votre inscription.

Les données sont conservées pendant une durée de trois mois à partir d'octobre 2021 et sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

- SNCF Réseau - Direction des projets et de l'emploi,
- Société nationale SNCF – Direction de la communication et de la marque.

Toute personne concernée par un traitement de données à caractère personnel dispose, dans les conditions et limites prévues par la réglementation, du droit de demander au responsable du traitement l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, la limitation du traitement la concernant, ainsi que du droit de définir des directives sur le sort de ses données après sa mort, du droit de s'opposer au traitement de ses données, du droit à la portabilité.

Vous pouvez exercer vos droits en justifiant de votre identité si nécessaire et en vous adressant à :
diversitesncf@sncf.fr

Par ailleurs, si vous considérez que le traitement vous concernant constitue une violation de la réglementation, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou de l'autorité de contrôle de l'Etat où se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail, ou le lieu où la violation aurait été commise.